

## Séance du jeudi 24 mai 2018

---

Le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

### Présents :

Mrs DANNE Philippe, FERNANDEZ Francis, CAZEAUX Christian.

Mmes TALABOT Martine, ROBIN Danielle, FABRIKEZIS Fabienne, QUELLIEN Bérengère, LOUVET Emmanuelle.

### Absents :

Mr LACAMPAGNE Didier donne procuration à Philippe DANNE.

Mr JOSEPH Eric donne procuration à Martine TALABOT.

Mr CORNET Brno donne procuration à Emmanuelle LOUVET.

Mmes BERNARDES RAMOS Olinda, DUCOS Martine.

Mr ROUBY Didier.

### Secrétaire de séance :

Mme FABRIKEZIS Fabienne.

---

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 12 avril 2018.*
2. *Modification du tableau des effectifs.*
3. *Réalisation d'un emprunt de 500 000€ auprès de la Caisse d'Epargne.*
4. *Fonds de soutien à l'investissement Local 2018.*
5. *Rue Saint Jean d'Etampes :*
  - a. *Signature d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux des télécommunications avec le SDEEG.*
  - b. *Signature d'une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques avec ORANGE.*
6. *CAF : Signature de la convention d'objectifs et de financement.*
7. *Vente de biens mobiliers sur le site du bon coin.*
8. *Questions diverses.*

---

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance deux points supplémentaires à savoir la vente de biens mobiliers communaux sur le site Le Bon Coin et la signature du contrat CAF. La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

### **I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 12 avril 2018.**

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II. Modification du tableau des effectifs.**

CONSIDERANT qu'il convient de pérenniser l'emploi aidé d'agent des services techniques polyvalent « Responsable des Espaces Verts », il est proposé :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide à compter du 20 juin 2018 de modifier le tableau des effectifs comme suit :
  - ✓ Créations :
    - d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018

### **III. Réalisation d'un emprunt de 500 000€ auprès de la Caisse d'Epargne.**

Pour financer les travaux d'aménagement de la Rue Saint Jean d'Etampes, de la Route de Thion et de la Forêt et Chemin de Calens, Monsieur le Maire est invité à contracter auprès de la caisse d'épargne AQUITAINE POITOU CHARENTES un emprunt d'un montant de 500 000 € à taux fixe 1.71% sur une durée de 20 ans avec le remboursement d'une première échéance avancée (échéance constante) au 15 juillet 2018 conformément au tableau d'amortissement annexé au contrat joint à la présente délibération.

Durée (Nombre d'années)	Périodicité	Nombre d'échéances	Montant échéances	Commission d'engagement
20 ans	Annuelle	20	29 271.13€	500€

Cet emprunt portera intérêt au taux fixe de 1.710% conformément au contrat établi par la CAISSE d'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES mais compte tenu de la date anticipée de la 1<sup>ère</sup> échéance du prêt fixée au 15 juillet 2018 avec un versement des fonds à la même date, le taux du crédit ressort à 1.55%.

Monsieur le Maire précise que cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 500€ En outre, la Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. Toutefois, la Commune sera redevable d'une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt joint à la présente délibération.

Martine TALABOT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, sollicite Monsieur le Maire pour savoir si d'autres banques ont été consultées.

Philippe DANNE lui répond qu'une mise en concurrence a été réalisée avec la société Générale considérant qu'il s'agit (avec la caisse d'épargne) des deux partenaires privilégiés des collectivités territoriales en matière de financement de l'investissement public. Au terme de la consultation, la société générale a fait une offre quasiment équivalente mais toutefois supérieure puisque le taux était de 1.72% contre 1.71% pour la Caisse d'Epargne avec une commission d'engagement équivalente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 10 voix pour et 1 abstention en la personne de Christian CAZEAUX :

- Vote la réalisation auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 500 000€.
- Dit que cet emprunt aura une durée de 20 ans avec une date de versement au 15 juin 2018.
- Décide que la Commune se libèrera de la somme due à la Caisse Epargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt en 20 ans, au moyen d'annuité payable aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt joint à la présente délibération et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes ) du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 1.71%.
- Dit que le paiement de la première échéance est fixé au 15 juillet 2018.
- Dits que les crédits nécessaires ont été prévus au budget, s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune (joint à la présente délibération) et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

#### IV. Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FISL) 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'existence d'un fonds spécial dit (FSIL) abondé par l'Etat qui vient en compensation de la DETR qui pourrait permettre aux collectivités territoriales de financer leur projet d'investissement. Toutefois Monsieur le maire regrette que la préfecture de la Gironde, contrairement à d'autres, ait pris la décision de ne pas communiquer sur ce fonds. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde devrait nous donner plus de précisions sur les modalités d'intervention du FSIL dans les prochains jours considérant son déplacement en mairie le 5 juin prochain. Dans cette attente, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la préfecture de la Gironde au titre du FSIL pour financer les travaux à venir Rue Saint Jean d'Etampes.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 249 245€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement de la Rue Saint Jean d'ETAMPES.
- Approuve le plan de financement suivant :

1. DSIL 35% de 25% du montant HT des travaux	21 808.94€
2. Autofinancement	227 436.06€
<b>Total</b>	<b>249 245.00€ HT</b>
TVA	48 852.02 €

---

298 097.02€ TTC

- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.
- L'AUTORISE à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

**VII. Rue Saint Jean d'Etampes : Signature d'une convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication avec le SDEEG.**

Cette convention a pour objet de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications au SDEEG pour la partie génie civil considérant que ce dernier assure déjà la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité Rue Saint Jean d'Etampes et que les travaux auront lieu de manière concomitante.

En outre, la présente convention définit les modalités techniques, administratives et financière de cette opération d'enfouissement des réseaux réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif s'y rapportant.

**VIII. Rue Saint Jean d'Etampes : Signature d'une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques avec ORANGE.**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que la mise en souterrain des réseaux aériens de communications téléphonique ORANGE requiert à la fois des travaux dit de génie civil mais également des travaux de câblage. Les travaux de câblage seront réalisés par ORANGE.

La présente convention définit les modalités administratives, techniques et financières des travaux de câblage liés à l'opération d'enfouissement des réseaux TELECOM Rue Saint Jean d'ETAMPES en vertu de l'article L 2224-35 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ladite convention.
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif s'y rapportant.

**IX. CAF : Signature de la convention d'objectifs et de financements.**

La convention d'objectif et de financement qui nous lie à la CAF de la gironde définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) qui concerne l'accueil périscolaire et le Point Rencontre Jeunes.

La présente convention est prévue pour une durée de 4 ans et prendra effet à compter du 01/01/2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération et décide de renouveler le partenariat engagé avec la CAF.
  - Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.
- X. Vente de biens mobiliers communaux sur le site du bon coin.

Vu la délibération de la commune COM.14/08 autorisant Monsieur le Maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

Vu la délibération de la Commune COM18.15 autorisant Monsieur le Maire à vendre certains biens mobiliers sur le site du bon coin.

Considérant que les prix fixés par le conseil municipal des biens mobiliers communaux désignés comme suit n'ont pas permis de trouver preneur.

- Gyrobroyeur
- Cuve à eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en baisser le prix à 1100€ pour la cuve à eau et à 300 € pour le gyrobroyeur.

Il est également proposé de mettre à la vente le photocopieur du secrétariat au prix de 500€ et un lot de pavés autobloquant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des biens précités sur le site internet du bon coin.
- Fixe le prix des biens mobiliers comme suit :
  - Photocopieur mairie : 500€
  - Gyrobroyeur : 300€.
  - Cuve à eau : 1100€.
  - Lot pavés autobloquant : 40€

#### XI. Questions diverses

Le retour à la semaine de 4 jours a officiellement été validé par l'inspection académique pour les Communes d'Ayguemorte les Graves et de Beautiran qui organise leur ALSH en commun. La semaine de classe se déroulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Les travaux d'enfouissement de réseaux Rue Saint Jean d'Etampes ainsi que les travaux d'aménagement d'un nouvel accès au groupe scolaire démarreront dès la fin du mois de juin.

Les travaux de réaménagement de l'échangeur autoroutier débuteront le 13 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.